

Municipales : questions croisées

Pour les quatre prochaines semaines, nous avons demandé aux candidats officiellement déclarés de se poser des questions sur différents thèmes. Cette semaine : les finances.

PLU en 2008, d'où sont sortis tous les lotissements que M. Romet n'a fait que finaliser, avec le groupe scolaire que j'avais imaginé. Je reconnais que l'ajout des 33 logements de la SILOGE ne m'appartient pas. Merci pour la pub que vous me faites. Entre 2008 et 2012, comme l'indique les FDL, 600 000 € sont entrés dans les caisses de la commune soit presque à 1 million d'€ en liquidité avec la vente de nos terrains. Les impôts, générés par l'augmentation de population sont simplement le fruit du produit garanti par l'État qui a augmenté ses bases d'imposition et que M. Romet a maintenu en place. J'ai toujours privilégié les investissements durables (tout à l'égout, enfouissement des réseaux). Si vous souhaitez ne rien faire, c'est votre choix, mais vous aurez des obligations.

Les impôts et taxes de toutes natures confisquent du pouvoir d'achat, notamment aux Romillois, avec des conséquences dans leurs dépenses, et pour les

commerces et artisans de Romilly. Si vous êtes élu, êtes-vous prêts à vous engager pour diminuer la pression fiscale sur les Romillois ?

Un exemple : pour un bon nombre d'entre nous, nous savons que vous êtes un grand spécialiste du conditionnement des denrées alimentaires sous forme de barquettes dans les grandes surfaces.

L'augmentation des prix affichés en euros depuis 2002 a permis de faire de très bons profits dans les rayons. Je ne pleure pas, mais ne croyez-vous pas qu'un petit effort pourrait aussi se faire pour ne pas trop confisquer notre pouvoir d'achat ?

Quand les matières premières augmentent, cela se répercute sur les prix, le contraire est moins évident, mais rassurez-vous, j'ai conscience que nous sommes toujours en crise et j'appliquerai les directives de l'État avec la CdC de l'Andelle où vous maîtrisez mal l'aspect financier. Le débat est là et pas dans votre imagination.

MAURICE JACOB RÉPOND À ... JEAN-LUC ROMET

Quel est votre programme pour la fiscalité pendant six ans ?

Il s'agit de comprendre notre avenir, sur le plan financier, avec la commune d'un côté, la Communauté de communes de l'autre. Chaque année, l'État nous donne un document appelé fonds de développement local (FDL) nous donnant les bases d'impositions qui sont multipliées par les fameux taux que vous avez tant cités, pour donner un produit garanti. Et si ces bases d'impositions diminuent ?

La contribution foncière des entreprises (CFE), a été transférée à la Communauté de l'Andelle, mais quelle sera la dotation qui nous sera redistribuée dans le cadre du fond de compensation ?

Et si les dotations et des fonds de compensation baissent, comment équilibrer notre budget ? L'emprunt n'y suffira pas. La CdC a pris de nombreuses



compétences dont elle n'assume pas l'intégralité. Elle a créé en outre une commission locale d'évaluation de transfert de charges (CLETC) dont on attend les résolutions, comme sur la voirie par exemple. Bref, si nous allions tous à la CREAT de Rouen, cela ne serait-il pas plus simple ?

ple ?

Quelles sont vos idées pour maîtriser les dépenses ?

Mes idées pour maîtriser les dépenses ? Cela aurait déjà été de demander à la Communauté de communes de l'Andelle d'assumer ses charges sur le plateau sportif derrière la mairie, puis celles de la bibliothèque-médiathèque qui fait partie de ses compétences.

Était-il nécessaire de faire un 3e jardin d'enfants ? Un jardin pédagogique inutile au marais ? Une chicane de sécurité dangereuse sur la CD 321 ? La galette d'enrobé sur la place Vîmbert et la cantine scolaire qui pose des problèmes relèvent-elles des aménagements durables ?

La crise économique est là ! Il va falloir réparer ce qui n'a pas marché et se projeter, à nouveau, vers l'avenir que notre Comité d'aide pour les Romillois propose.



MAURICE JACOB RÉPOND À ... ALAIN ROBERT

Le montant des impôts au terme de votre mandat était déjà élevé. Vous avez initié et développé l'aménagement de nombreux lotissements et infrastructures qui ont généré l'augmentation des impôts. Il semble temps de raisonner les investissements, et de n'envisager des dépenses supplémentaires au budget communal qu'en trouvant des économies sur d'autres postes. Prévoyez-vous de faire une pause dans le développement urbain et les déclassements de terrain ?

J'ai été, dès mon mandat avec J. Courtois, mon prédécesseur, reconnu comme un bon financier à Romilly et dans la vallée. Nous avons progressé, nous sommes une référence, vous ne pouvez pas en dire autant. J'ai bien fait un POS en 2001 et un



JEAN-LUC ROMET RÉPOND À ... MAURICE JACOB

économies d'énergie, veiller à négocier les prix avec chaque entreprise, solliciter les subventions de nos différents partenaires en proposant des projets originaux et en ayant les meilleures relations possibles avec chacun d'entre eux.

Alors que la communauté de commune de l'Andelle veut prendre de plus en plus de compétences, la dernière étant la voirie. Une CLETC ou Commission Locale d'Évaluation de Transfert de charges a été nommée dont nous savons peu de choses, des décisions doivent être prises peu avant les élections du 23 mars qui interpelle sur sa nécessité, des maires se demandent s'ils vont perdre leur libre arbitre pour devenir de simples jardiniers, nous nous demandons qui fait quoi et, dans cette situation confuse où il est surtout question de notre argent, ma question est la suivante :

La communauté de commune de l'Andelle a-t-elle les moyens de ses compétences ?

La Communauté de Communes de l'Andelle a les moyens de mettre en œuvre de nombreuses compétences dont nous profitons à Romilly :

l'économie avec la construction de locaux pour l'entreprise Portafeu - Assa Abloy, la création d'une nouvelle zone d'activités près du château d'eau ; La voirie, c'est-à-dire la réfection de nos rues. Petite enfance avec la crèche de Romilly ; L'assainissement non collectif SPANC pour les particuliers ; Aide pour les réhabilitations de logements par le PIG ; Entretien de l'éclairage public ;

Mise en place de notre site Internet ; Création de notre complexe de football et des deux stades CDC ; Service d'aide à domicile ; Service des portages des repas à domicile ; La culture avec plusieurs manifestations dans notre commune ; Contrat temps libre pour nos jeunes ; Interventions en sport du CP au CM2 ; L'enseignement du kayak pour nos CM2 ; Mise en place et gestion des illuminations de Noël ; Le sport avec « Le sport, ma santé » ; La Web radio Fréquence Andelle.



JEAN-LUC ROMET RÉPOND À... ALAIN ROBERT

Nous avons entendu que vous êtes satisfait d'avoir contenu l'augmentation de la part communale des impôts locaux (sans parler des taxes sur abris de jardins...), mais les dépenses totales par habitants, de 1 483 € en 2 012 (dépassant de plus de 300 g la moyenne des communes de même taille) sont toujours très élevées, et ce d'autant plus dans un contexte d'augmentation généralisée de toutes les taxes et impôts en France. Trop d'impôt nuit au pouvoir d'achat. L'augmentation de la population à Romilly doit permettre d'améliorer le rendement des dépenses courantes et contenir les projets dans un budget à la baisse. Ne pensez-vous pas indispensable de s'engager auprès des Romillois à diminuer ces taxes locales ?

En effet, nous avons pour la première fois stabilisé la fiscalité locale à Romilly pendant six années de suite. Notre intention est de continuer comme cela malgré la hausse des coûts des travaux et de celle des charges de fonctionnement. Il y avait eu bien trop de hausses régulières pendant des années avec les anciennes municipalités.

Maintenant, il faut être conscient que l'augmentation de la population depuis 6 ans nous a permis de présenter des budgets équilibrés qui n'altèrent en rien les possibilités de la commune pour les années à venir. Nous avons même pu diminuer le prix de l'eau qui est encore très élevé.

Du fait des incertitudes sur les dotations de l'État, une baisse des taxes pourrait entraîner un manque de marge de manœuvre, des baisses de subventions et d'aides diverses et ne permettrait pas de rendre au-

tant de services que la municipalité de Romilly apporte actuellement aux habitants.

L'apport de la Communauté de Communes, en terme de mutualisation des moyens et économies pour les communes ne s'est pas fait ressentir. La CdCA a créé de nouvelles charges pour Romilly qui a pourtant conservé les mêmes effectifs. Comment pensez-vous peser sur la CdCA pour que les Romillois ne la voient pas comme une strate fiscale supplémentaire mais comme un moyen efficace et économique d'assumer des missions communes ?

Il nous faut effectivement mieux communiquer sur tout ce que peut nous apporter la Communauté de Communes de l'Andelle (voir réponse à l'autre candidat). Il faut y jouer un rôle actif, comme celui que j'avais en y étant vice-président et en faisant partie du bureau.

L'idée la plus intéressante est celle de travailler à plusieurs communes pour présenter des projets communs. Cela nous permet en premier lieu d'avoir de bonnes relations entre collègues et de créer de nouvelles activités et services dont bénéficient nos habitants, mais aussi ceux des petites communes qui n'auraient pas les moyens de mettre en place de telles activités.

Prenons comme exemple les rythmes scolaires qui vont être mis en place sur les dix-neuf communes grâce à la CdCA alors que certains n'auraient pas eu les moyens techniques et financiers de les réaliser. Pour Romilly, le coût financier à supporter sera diminué de 40 % et la CdCA paiera directement une partie des animateurs.

des têtes de listes



**ALAIN ROBERT
RÉPOND À...
JEAN-LUC ROMET**

Il sera donc nécessaire de fixer le budget annuel global avant de déterminer la répartition des dépenses. Et nous n'augmenterons aucun impôt ou taxe, et les baisserons partout et ce sera possible, économiquement et juridiquement. Ne vivons plus au-dessus de nos moyens !

Quelles sont vos idées pour maîtriser les dépenses ?

Il faudra tout d'abord inscrire le budget annuel maximal comme un montant impossible à dépasser. Ainsi, toutes les dépenses devront être contenues et hiérarchisées pour obéir à cette contrainte forte. Il faudra arbitrer entre les différents postes de dépenses, vérifier la pertinence des sommes engagées les années précédentes.

En outre, nous n'envisagerons

aucune augmentation des dépenses de fonctionnement qu'après étude d'impact et de retour sur investissement. Pour le dire plus simplement, nous étudierons à chaque fois si de nouvelles dépenses ou leur augmentation peuvent être évitées, soit en les ajournant, soit en réorganisant les services ou autre poste de dépense. Nous ne dépenserons les impôts des Romillois qu'en fonction de leurs moyens ; et en période de crise, ils sont moindres.

Ces engagements concerneront également les syndicats et la communauté de communes qui devront démontrer que leur existence est plus efficace et plus économique pour chaque commune et administré.

Réagissez

Un sujet vous a interpellé ?

Rendez-vous sur



Notre site est un espace de liberté pour faire part de vos avis, témoignages, réactions aux articles, etc.

l'impartial

www.limpartial-andelys.fr



ALAIN ROBERT RÉPOND À... MAURICE JACOB

Plutôt que de réduire son train de vie, l'État promulgue de nouveaux impôts sur notre revenu puis dans un second temps, demande aux communes de réduire nos dépenses, tout en nous imposant des charges supplémentaires (les rythmes scolaires). Comment ressentez-vous l'avenir ?

Nous partageons la réflexion, à la fois de l'augmentation importante des impôts et du transfert de charges non compensé, d'autant plus regrettable dans une période de crise économique. Nous aurons la chance, l'opportunité d'agir et participer à cette tentative d'alléger ces pressions, au moins pour les Romillois. L'avenir de la fiscalité locale passera par le respect d'engagements budgétaires clairs et vérifiables, et le contrôle de ces engagements.

À Romilly, nous prendrons les engagements budgétaires clairs et quantifiables par tous, dès le début du mandat, et nous devons nous y conformer. L'avenir est donc au contrôle des dépenses, ce qui parfois n'implique que leur report sur l'exercice suivant : Parfois, une réfection de route ou la subvention d'un projet peuvent attendre quelques mois. L'avenir, c'est de hiérarchiser les dépenses : les essentielles avant tout, et les ordonner dans le temps : comme nous n'avons plus les moyens de faire tout et tout de suite, nous ferons tous mieux, en prenant plus de temps !

Alors que La communauté de commune de l'Andelle veut prendre de plus en plus de compétences, la dernière étant la voirie. Une CLETC ou Commission Locale d'Évaluation de Transfert de charges a été nommée dont nous savons peu de choses, des décisions doivent être prises peu avant les élections du 23 mars qui interpelle sur sa nécessité, des maires se demandent s'ils vont perdre leur libre arbitre pour devenir de simples jardiniers, nous nous demandons qui fait quoi et, dans cette situation confuse où il est surtout question de notre argent, ma question est la suivante : La communauté de commune de l'Andelle a-t-elle les moyens de

ses compétences ?

Monsieur Jacob nous interpelle sur un vrai débat de fond : la « Machine Communauté de Communes est lancée, depuis plusieurs années, ses compétences sont accrues, ses missions élargies, à tel point que les administrés sont bien en peine de comprendre son fonctionnement, son budget, ses décisions.

Pour la démocratie, c'est une étape essentielle que de réussir ce passage à une gestion plus large des besoins communs des administrés d'un même secteur. Il faudra du temps, sans doute, et il faudra surtout des résultats. Or, aujourd'hui, les communes n'ont que l'impression que ces nouvelles responsabilités ne sont assumées qu'avec des impôts supplémentaires là où on attendait des économies d'échelle.

Le principe de la CLETC va dans le bon sens, tant pour l'efficacité que pour la transparence. Notons quand même au passage que c'est un nouveau « machin », et que la simplicité qui est une vertu a disparu dans ces administrations.

Les moyens de ses compétences ? En accord avec le diagnostic sur la situation confuse, et les attributions éclectiques des syndicats, personne ne peut l'affirmer.